

# **SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE**

Place de l'Hotel de Ville 01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS

## **R A P P O R T**

### **ENQUETE PUBLIQUE**

du 11 mars 2024 au 29 mars 2024

---

**DEMANDE D'ABANDON DE L'EXPLOITATION DES PUIITS DE CAPTAGE  
D'EAU POTABLE de MONTROTTIER et d'AUTIERES**

**et**

**LEVEE DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DES SERVITUDES  
LIEES AU PERIMETRE DE PROTECTION  
COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES**

### **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE**

## CONCLUSIONS :

### Sur l'enquête :

celle-ci s'est tenue conformément aux conditions de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2024 en termes de :

- Affichage de l'avis d'enquête en mairie de VILLARS LES DOMBES et sur les deux sites de Montrottier et d'Autières,
- Publicité dans la presse le Progrès et la Voix de l'Ain les 23 février 2024 et 15 mars 2024,
- Tenue de trois permanences en mairie de VILLARS LES DOMBES, avec lors de ma permanence du 29 mars 2024 deux visites dont une avec observation, concernant deux propriétaires de parcelles sous servitudes,
- Consultation du dossier en mairie de VILLARS LES DOMBES aux jours et heures d'ouverture,
- Possibilité pour le public de s'exprimer sur registre ou en ligne.

### Sur la demande du syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE :

La demande du Syndicat vise à acter réglementairement l'abandon des puits de captage de Montrottier et d'Autières avec la levée de l'utilité publique, des périmètres de protection et servitudes mis en place.

L'exploitation des puits de captage qui desservaient en eau potable la commune de VILLARS LES DOMBES est abandonnée depuis 2020, en cause :

- la qualité de l'eau et la productivité jugées pas satisfaisantes,
- une implantation des puits que j'ai constatée, à la fois de part et d'autres de la route départementale 904 très fréquentée, et cernée par l'urbanisation, les rendant vulnérables à la pollution et ne permettant pas d'assurer la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

Actuellement l'alimentation en eau potable de la commune est assurée par connexion sur le réservoir de LA PEYROUSE raccordé au captage de MONTHIEUX.

La commune de VILLARS LES DOMBES, qui a émis un avis favorable par délibération du 11 juillet 2023 à la levée des périmètres de protection, a pour projet la requalification des sites avec la construction du centre d'incendie et de secours (Autières) et la création d'un espace vert dans le cadre d'un projet de renouvellement immobilier (Montrottier).

Je note que c'est le sens de l'observation formulée par le propriétaire de la parcelle BE3, classée au PLU de la commune de VILLARD LES DOMBES en ZAU, qui pose la question de sa constructibilité, à laquelle la commune répond qu'elle n'envisage pas l'évolution de ce classement en zone U dans le futur, s'appuyant sur le dispositif zéro artificialisation nette des sols.

L'observation formulée comme la réponse de la commune de VILLARS LES DOMBES ne modifient en rien les objectifs de la demande du Syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE.

En conclusion : l'abandon de l'exploitation des puits de captage de Montrottier et d'Autières, effectif depuis 2020 et légitimé par le Syndicat, avec un report sur le réservoir de LAPEYROUSE pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de VILLARS LES DOMBES, rendent le maintien des dispositions initiales mises en place, périmètres de protection et servitudes sans objet, que je considère dans ces conditions pouvoir être levées.

**AVIS**

Je soussigné Gérard MAILLE, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision de Mme la Présidente du Tribunal administratif de LYON en date du 21 décembre 2023 pour l'enquête publique relative

à la demande d'abandon de l'exploitation des puits de captage d'eau potable de Montrottier et d'Autières, et à la levée d'utilité publique et des servitudes liées aux périmètres de protection immédiat et rapproché sur le territoire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le courrier du 15 juin 2023 de M. le Président du Syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE demandant l'ouverture d'une enquête publique simplifiée,  
Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,  
Vu mon rapport rédigé, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 mars 2024 au 29 mars 2024 et daté du 15 avril 2024,

Considérant :

les motifs d'abandon de l'exploitation des puits de captage de Montrottier et d'Autières depuis 2020,

l'alimentation en eau potable de la commune de VILLARS LES DOMBES à partir du réservoir de LAPEYROUSE,

le déroulement de l'enquête publique avec une seule observation concernant la constructibilité d'une parcelle suite à la levée des servitudes, à laquelle la commune de VILLARS LES DOMBES a répondu,

le maintien des périmètres de protection immédiat et rapproché et servitudes devenu sans objet, l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) à la demande du Syndicat d'abandonner l'exploitation des puits de captage de Montrottier et d'Autières pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et levée des périmètres de protection et servitudes,

DONNE avis favorable à la demande du Syndicat d'eau potable BRESSE DOMBES SAONE pour lever les périmètres de protection immédiat et rapproché et servitudes sur la commune de VILLARS LES DOMBES.

A BOURG-EN-BRESSE, le 15 avril 2024

le commissaire-enquêteur

Gérard MAILLE

le rapport, les conclusions et avis ainsi que le registre d'enquête, ont été remis à la Préfecture de l'Ain, bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées le 16 avril 2024.

Un exemplaire du rapport est adressé ce jour à Mme la Présidente du Tribunal administratif de LYON.